

nières années tendent de plus en plus à établir une distinction entre ces six dominions et les possessions de la couronne britannique auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure. A mon avis,—et je crois cette opinion partagée par tout le monde,—la survivance de l'empire britannique repose sur la coopération constante de toutes les parties afin de maintenir ces idéals communs qui constituent le niveau qu'il est en notre pouvoir d'atteindre.

Ces idéals communs n'ont pas encore atteint leur complet épanouissement; ils n'ont pas encore été pleinement établis et il est possible que nous n'ayons pas encore complètement découvert la base d'une coopération cordiale entre les différentes parties de l'empire. A la présente génération de Canadiens et à celles qui nous succéderont incombent le devoir et la responsabilité de faire leur part, si maigre soit-elle, pour assurer la croissance naturelle de notre vie nationale, ainsi que le développement lent mais sûr de nos institutions politiques.

Au cours des dernières années, la tendance a été de multiplier de plus en plus les consultations directes et prolongées entre la Grande-Bretagne et les dominions. Cette méthode est loin d'être nouvelle. Au cours des années qui ont précédé la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis, Edmund Burke fut le représentant de l'Etat de New-York à Londres, et en communication directe avec le gouvernement anglais, tandis que l'Etat de la Pennsylvanie délguait de temps à autre Benjamin Franklin dans la capitale anglaise en qualité de commissaire spécial pour régler certaines questions avec le gouvernement du Royaume-Uni. Les autres colonies anglaises firent la même chose et elles envoyèrent des représentants à Londres à intervalles réguliers.

En 1880, le Canada délégua pour la première fois un haut commissaire à Londres afin d'établir une source de renseignements au profit de notre pays et du gouvernement anglais. Or, bien que l'on ait reproché aux hauts commissaires qui se sont succédé à Londres d'avoir quelque peu perdu de vue les idéals canadiens; quoi qu'on les ait accusés, dans l'atmosphère de Londres, d'avoir manqué de saisir avec clarté les vues du peuple qu'ils représentaient là-bas, de l'avis général cependant, nos hauts commissaires, sans aucune exception, ont représenté le Canada d'une façon qui mérite notre approbation et de manière à faciliter le développement de meilleurs sentiments de bonne entente entre notre beau pays et la métropole. Je crois que, d'une façon générale, ils se sont acquittés de leurs fonctions fidèlement et avec compétence.

[M. Séguin.]

Puis il y a eu le développement de la conférence impériale et comme l'a dit le leader de l'opposition, ce développement a eu différentes phases pendant la guerre à venir jusqu'aux récentes conférences de 1923 et de 1926. Mais il est clair que, durant les dernières années, le gouvernement anglais n'a jamais tenté ouvertement de restreindre l'autorité absolue des divers dominions dans l'administration de leurs affaires domestiques. Les journaux prétendent,—je ne sais si le premier ministre est du même avis,—que les délibérations de la dernière conférence impériale ont eu pour résultat de faire proclamer une nouvelle Grande Charte pour l'empire britannique. Pour moi, les circonstances dans lesquelles la Grande Charte primitive a été accordée étaient tellement différentes que l'emploi de ce terme tend à créer une impression tout à fait erronée des conditions entourant la dernière conférence.

Dans le cas de la Grande Charte du roi Jean, l'on réclamait la tête du souverain si les concessions demandées n'étaient pas accordées. Or, il n'y a pas eu de dispute entre les dominions et le roi ou le gouvernement anglais. Ces derniers ont, chaque année, agréé de bonne grâce pour ainsi dire toutes les propositions faites par les représentants des dominions. Toutefois, depuis plusieurs années, deux tendances divergentes se sont manifestées dans la direction et le contrôle de nos rapports avec les pays étrangers, j'entends la direction et le contrôle des rapports de notre dominion avec l'étranger. A dater du moment où sir John Macdonald représenta le Canada au traité de Washington, puis lorsque sir Charles Tupper représenta le Canada à Washington relativement au traité des pêcheries, et plus récemment lorsque M. Fielding représenta le Canada dans la négociation du traité commercial avec la France, nous avons graduellement demandé et obtenu le droit de traiter avec tous les pays étrangers, en ce qui regarde les affaires commerciales. Mais pour ce qui est de la politique étrangère, la divergence est encore bien marquée. Les demandes de consultation dans les cas d'intérêt commun, qui ont été faites jusqu'ici, ont garanti au Dominion une certaine égalité, mais uniquement vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Cette consultation, qui dépend largement du maintien des bonnes volontés, peut certainement être favorisée, dans une grande mesure, par l'extension ou le développement prudent et opportun des bonnes relations actuelles. Sur ce point, il n'y a pas eu grande divergence d'opinions entre les gouvernements qui se sont succédé au Canada et le gouvernement de la Grande-Bretagne. Mais le fait pour les dominions de demander d'agir indépendamment